

Charte des Jardins Partagés

JARDINS COLLECTIFS & familiaux

aux habitants de Bois d'Olives

Sharte Zardin Partazé

Un Jardin Partagé est un jardin qui se conçoit, se construit et se cultive collectivement. Il suppose une concertation et une coopération dans la durée entre les habitants-jardiniers et les partenaires. Pour mener à bien la mission et la vision qu'elle s'est donnée, l'Association Jeunesse Cambrai s'appuie sur des valeurs fortes et partagées :

L'humanisme

qui place l'Homme et les valeurs humaines au-dessus de tout ayant pour objectif son épanouissement, lui donnant confiance dans sa capacité à évoluer de manière positive.

Le respect

Sentiment de considération, d'égard, voire de vénération que l'on peut avoir envers un individu ou quelque chose, manifestant par une attitude ayant le souci de ne porter atteinte à l'objet du respect, ni le heurter inutilement, valeur plus profonde que la simple politesse.

La laïcité

Éthique basée sur la liberté de conscience visant à l'épanouissement de l'Homme en tant qu'individu et citoyen fixant à la neutralité réciproque des pouvoirs spirituels et religieux.

La solidarité

Sentiment qui pousse des personnes à s'accorder une aide mutuelle, dans une relation de confiance en s'associant aux acteurs du secteur se souciant des répercussions des uns et des autres dans le fait de se soutenir.

La qualité

signifiée par un travail d'équipe respecté, parlant des caractéristiques bonnes des Personnes, des Dispositions, donnant des aspects positifs aux produits, contribuant à créer des conditions de vie plus harmonieuses.

La proximité

inscrivant une action, une démarche située dans le plus proche voisinage, au plus proche des besoins du quartier et de son environnement.

L'imaniisme

Sak il plass domoune pardis toute pouk zot i gingn konfianss po mont zot lé kapab évolié d'in bandé manière.

Rèspè

Sa in santiman ousa ou konsidère toute domoune même manière. Fo pa rode pa kraz in é l'ot. Lé plî gabié la politès.

Laïsité

Kisoï Kaf, shinoï, Malbar, Yab, Zorèy, Shakinn i rèspèk inn é l'ot.

Solidarité

Shakinn i èd in é l'ot san mazine domin.

Kalité

Si toute i done la min ansamn, lo vi dann kartié sra moin malizé, sra pliss gayar.

Proksimité

Ek zardin-là, i fo ni okipe domoune koté nou, fo ni okipe nout kartié, fo ni okipe nout lanvironman.

POINTS FORTS ESSENTIELS :

Solidarité et Lien Social

Les Jardins Partagés sont des lieux ouverts à tous, favorisant les échanges de voisinage, interculturels et intergénérationnels. Adaptés à l'accueil de tous publics (enfants, adultes, seniors, Gramoune, personnes à mobilité réduite...), ce sont des espaces solidaires.

Respect de l'environnement

Les Jardiniers travaillent la terre en respectant l'environnement, utilisant les techniques du jardinage naturel. Les Jardins Partagés sont aménagés dans une démarche écologique : aire de compostage, récupérateurs d'eau de pluie, toilettes sèches.

Convivialité

Au coeur des Jardins Partagés des espaces de convivialités favorisent les échanges. Des manifestations ouvertes à

tous (fête, repas, concerts...) sont organisées régulièrement dans ces lieux.

Autoproduction, Santé et Alimentation

Les Jardins Partagés contribuent au bien-être de la personne (activité physique, plaisir au jardin...) et permettent l'accès à une alimentation de qualité.

Amélioration du Cadre de Vie

En participant au jardin, les habitants-jardiniers contribuent à l'image du quartier et participent activement à la qualité du cadre de vie de tous.

Citoyenneté

Un projet de Jardin Partagé est un moyen pour les habitants de participer à la vie du quartier et ainsi contribuer à une action citoyenne.

NOUS NOUS ENGAGEONS À :

I. AMENAGER le jardin afin qu'il soit accueillant et adapté à tous (espace collectif et parcelles).

- ACCUEILLIR les nouveaux jardiniers et les visiteurs.
- ÊTRE SOLIDAIRE.
- RESPECTER les jardiniers, les visiteurs et le lieu.
- COMMUNIQUER avec BIENVEILLANCE et bannir la violence (insultes et jugements).

II. JARDINER en respectant l'environnement.

- AMENAGER le jardin (espace collectif et parcelles) dans une démarche de développement durable.

III. AMENAGER : dans le jardin un espace convivial pour les jardiniers et les visiteurs.

- ORGANISER au coeur des jardins des événements ouverts à tous.

IV. NE PAS UTILISER DE PRODUITS pouvant être nocifs pour la santé.

- EXERCER le jardinage avec plaisir.
- CONSOMMER la production du jardin.

V. AMENAGER et ENTRETENIR le jardin en tenant compte de l'environnement et du voisinage (ne pas stocker d'objets insolites, ne pas mettre de clôtures entre les parcelles...)

- NE PAS S'APPROPRIER le terrain mis à disposition par la collectivité (ou le propriétaire).

VI. IMPLIQUER le jardin dans la vie de quartier.

- TRANSMETTRE les valeurs des Jardins Partagés.

SAK I FÉ NOUT FORSS :

Bann jardin partazé i favorize lantante dann voisinaz, kozman rantr toute rolizion, rantr toute zénération.

Toute domoune i gingn vnir dann jardin-là: gramoune, marmay, domoune lé andikapé.

Respèk lanvironman

Bann zardinié kansa i travay la tèr i respèk alî. Zot i itilize bann tèknik po fé in zardin natirèl, ékolojik : bak kompost, bak po kapt lo-la-plî, kabiné sèk.

Lanbiass kréol

Néna ossi in lèspass po bann manisfèstasion : fèt, manzé, kabar, bal. Sak i vè, i gingn organiz-

sa dann zardin partazé.

Fé par nou-même, pou not santé

Zardin Partazé i ède domoune santir azot plî gayar: fé d'spor, travay dann zardin...

In kartié plî gadianm, plî gabié

Jardin-là i mèt en lèr kartié Bois d'Olives pouk domoun i viv èrè.

Sitoyènté

Projé-là, sa in moyèn pou bann zabitan partissipe lo vi zot kartié. Zot va kontribyé fé in lakssion sitoyèn.

NOU ANGAZ ANOU :

I. AMÉNAZ ZARDIN-LÀ POUK LI AKÈY TOUTE DOMOUNE

- Akèy bann nouvo zardinié oubiensa bann visitér
- èt solidèr
- respèk zardin èk domoune
- Koz an gabié ; oubli bann ladilafé.

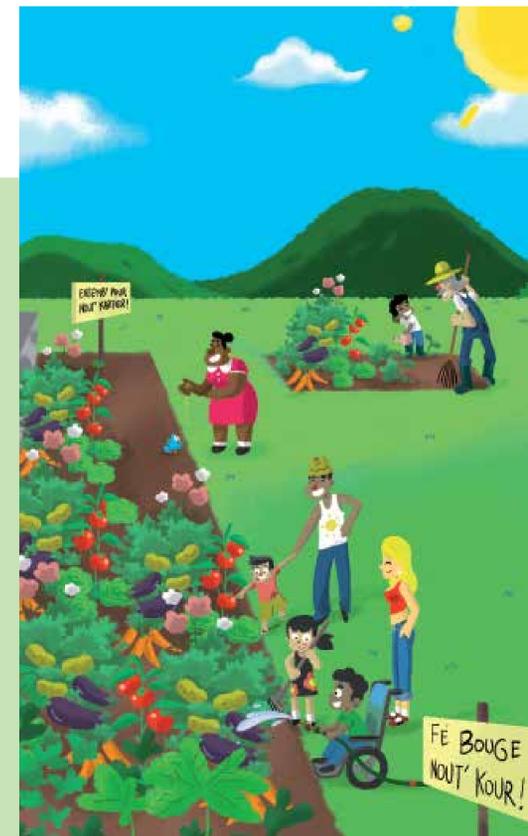
II. GRAT LA TÈR MÉ OUBLI PA LANVIRONMAN

III. ORGANIZ BAL, KABAR, MANÉÉ DANN KÈR NOUT ZARDIN, POU IN LANBIASS DANN NOUT KARTIÉ.

IV. ANSÈRV PA TOUTE BANN PRODUIT SAK LÉ DANZÉRÉ POU LA SANTÉ.

V. FO PA NOU OUBLI ZARDIN LÉ PIU TOUTE DOMOUNE. LÈSS PA D'ZAFÈR FANÉ, ANBAR PA ZOT TÈRIN.

VI. JARDIN-LÀ I DOI MÈT AN LÈR SON BANN VALÈR PO LO KARTIÉ.



LES OUTILS DE LA CHARTE

Le Cadre :

- Le Projet du jardin est rédigé en concertation avec les initiateurs et l'Association Jeunesse Cambrai (AJC).
- Le Règlement du Jardin est rédigé en concertation avec les habitants, les partenaires et l'AJC. Il est distribué à chaque jardinier et affiché au local et au jardin. Il est traduit si possible en français et en créole. Y sont stipulées les conditions d'adhésion.
- La Convention de mise à disposition du terrain est co-signée entre l'AJC et le propriétaire du terrain. Elle fait référence à la Charte des Jardins Partagés.

La Concertation :

- L'Enquête de proximité permet d'informer et de mobiliser les habitants, les Institutions du quartier avant l'inauguration d'un Jardin Partagé.
- Les Réunions de concertation rassemblant la population, son environnement, l'AJC, les partenaires sont régulièrement organisées
- La Réunion Bilan est organisée annuellement réunissant au minimum les signataires des conventions.
- Le Chantier Collectif permettant les aménagements

collectifs du jardin (aires de compostage, parcelles, clôtures...) fait l'objet de chantiers collectifs.

Le Respect de l'Environnement :

- Le Jardinage naturel sous forme d'ateliers, de formations, de rencontres, de fiches techniques, des méthodes de jardinage naturel qui sont proposées aux jardiniers.
- Les Aménagements respectueux de l'Environnement par la récupération d'eau de pluie et d'utilisation modérée de l'eau, d'aménagement d'aires de compostage, d'installation de toilettes sèches...
- Les Techniques et Outils adaptés aux jardiniers pour que l'activité jardinage reste un plaisir.

L'Ouverture du Jardin :

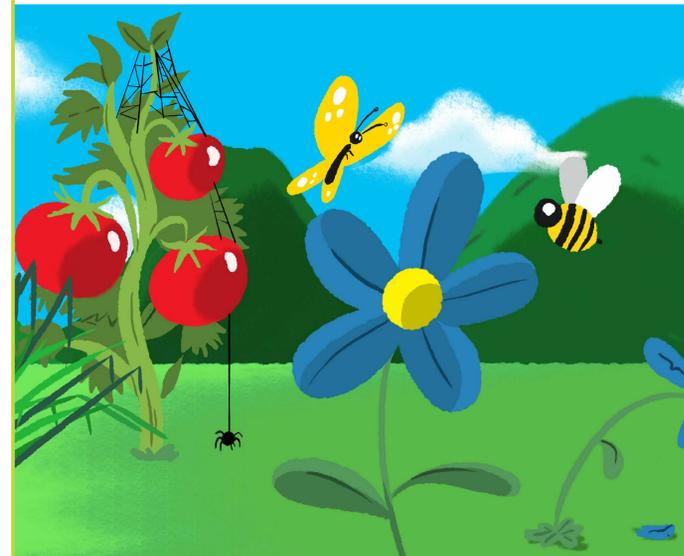
- L'Espace clôturé mais non fermé à clef.
- Les Manifestations au Jardin comme les Fêtes de saisons, portes ouvertes du jardin, pique-niques de quartier...
- La Signalétique du Jardin dans le quartier.
- Le Réseau des Jardins Partagés de Bois d'Olives.
- Possibilité de la création d'un Blog, d'un Site Internet, de Lettre d'Informations et/ou d'Affiches.

Les Valeurs et la Charte des Jardins Partagés de l'Association Jeunesse Cambrai de Bois d'Olives

En complément de l'application des règlements, la Charte-Valeurs des Jardins Partagés a pour objectif de : définir les rôles et les missions de chacun et de fédérer les jardins dans un réseau commun.

En fonction du niveau de responsabilité de chacun, la Charte est un engagement mutuel selon des Valeurs communes entre :

- Les Jardiniers,
- L'Association Jeunesse Cambrai,
- Les propriétaires de terrains,
- Les Institutions de Bois d'Olives.



BANN ZOUTY LA SHARTE

- Le prozè jardin-là lé èkri ansamn l'Association Jeunesse Cambrai.
- Toute bann zabitan oubiensa bann partenèr na le droi done zot lavi si le règleman.
- Le konvenssion lé signé rantr l'AJC èk le proprièter lo tèrin.
- Lankèt dann kartié i permèt informe domoune pouk zot i pik dopin, zot i mobiliz azot si le prozè.
- Toulèzan, i fé in réynion po fé lo bilan ansamn tou sak la signe le konvenssion.
- Toute shantié lé po améliore lo jardin la bézoin toute propryéter i done la min.

Respèk lanvironman

Po aprann kiltiv la tèr san produi, nora zatélié, formassion, fish tèknik, métode pou éd bann zardinié. Utiliz bann tèknik po fé in zardin natirèl, ékolojik : bak kompost, bak po kapt lo-la-plî, kabiné sèk. Toute zouty pouk lo zardinaz i rèst in plaisir.

Jardin lé pa také

- Lespass lé anbaré mé lé pa také.
- Toute sorte fèt, kabar, bal, manzé.
- Saspè, i pè kré in «blog» oubiensa in site internet po informe domoune, po sobatkoz si lo zardin.

Le sharte lé là pouk shakinn i koné son role é kosa i doi fé. Aprèsa, li sa èsèy fé travay ansamn toute bann zardin kolèktif.

Shakinn son nivo i respèk bann valèr le sharte :

- bann jardié
- l'Association Jeunesse Cambrai
- Bann propriyéter
- Bann zinstitission Bois D'Olive